

Séance du Conseil municipal du mardi 24 septembre 2024 Procès-verbal

Présents M. Patrick FISCHLER, président

Exécutif

M. René JEMMELY, maire

M. Blaise BOSSON

M. Éric GARDI, adjoint

M. Thierry BUBLOZ

M. Olivier GOY, adjoint

Mme Adélaïde CRUCHON

Mme Sophie DÖRFLIGER

Secrétaire

M. Henri GANGLOFF

Mme Candice EISSLER-GROS

M. Philippe ISELI

Procès-verbaliste M. Romain PAWLAK

M. Daniel MENETREY Mme Alessia SCHMID Mme Ursula ZIELAZEK

Excusés

Mmes Françoise CERUTTI, Isabelle MERMOUD

M. Jacques HUTIN

Ordre du jour

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications de l'Exécutif
- Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition :
 - subvention d'investissement à la création de places de crèche en 2025
 - subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal en 2025
 - enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2025
 - enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2025
 - financement d'investissements informatiques généraux en 2025
 - participation aux charges de fonctionnement du GIAP en 2025
 - subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre en 2025
 - participation au financement de l'acquisition en 2025 de 6 minibus pour la prestation du Bibliobus intercommunal
- 5. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2025
- 6. Propositions de motions et de résolutions
- 7. Communications des commissions
- 8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
- 9. Questions et divers



- M. FISCHLER, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de Mmes Françoise CERUTTI et Isabelle MERMOUD et de M. Jacques HUTIN.
- M. GANGLOFF souligne la présence de M. PAWLAK, nouveau procès-verbaliste.

 M. FISCHLER lui souhaite la bienvenue.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024

M. GOY signale une erreur en page 7 dans l'orthographe du nom de Mme MERMOUD.

Sous réserve de cette correction, le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024 est approuvé par 6 voix pour et 3 abstentions.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

- **M. GANGLOFF** souligne que les demandes de budget seront présentées à la commission des finances entre la mi-novembre et la fin novembre. Il est dès lors impératif de déposer ces demandes d'ici la mi-octobre.
- **M. FISCHLER** insiste pour que les présidents de commission fassent d'éventuelles demandes de budget suffisamment tôt.

3. Communication de l'Exécutif

3.1 Chantier Portier

M. JEMMELY indique qu'il faut trouver un nom pour le projet résultant du chantier Portier. Il propose de consulter la population à cet égard.

Il précise par ailleurs que l'avancement du chantier est satisfaisant mais qu'il sera difficile de rattraper entièrement le retard pris par le maçon et le charpentier. L'aboutissement des travaux est prévu pour la fin novembre 2025 plutôt que pour les mois de juin ou juillet 2025 initialement planifiés.

Il souhaite par ailleurs que cet automne 2024, un cahier des charges soit établi et qu'un appel d'offres soit lancé auprès de régies.

Il précise en outre que de nombreuses demandes d'inscription parviennent à la mairie pour l'obtention des futurs logements mais que celles-ci seront enregistrées lorsqu'une régie aura été choisie, début 2025.



M. BOSSON demande à l'exécutif comment seront fixés les prix des futures habitations du chantier Portier. **M. JEMMELY** lui répond qu'une étude est en cours d'établissement pour mesurer des taux de rendement de respectivement 2% et 4%. Les résultats de l'étude seront présentés à la Commission des finances et au Conseil.

Mme DÖRFLIGER demande des nouvelles de la fondation associée au chantier Portier.

M. JEMMELY répond qu'elle n'est pas active, car son utilité n'était que peu évidente, mais qu'il est possible de la réactiver en temps voulu. Mme DÖRFLIGER demande comment seront attribués les logements. M. JEMMELY précise que le choix revient à la mairie, qui applique les critères habituels : sont prioritaires les jeunes et les aînés de la commune, puis les familles de la commune, puis les personnes extérieures à la commune.

3.2 Trafic pendulaire

M. JEMMELY revient par ailleurs sur la séance auquel il a participé le matin même au sujet du trafic pendulaire aux petites douanes, une problématique récurrente depuis la signature d'une lettre d'intention à ce sujet en 2017.

Il souligne avoir refusé de signer une nouvelle lettre tant que des efforts supplémentaires ne sont pas faits par les autorités françaises, l'un des moyens de pression à disposition étant l'ouverture retardée des douanes. Il est demandé une réduction de 50% du trafic, laquelle est difficile à mesurer compte tenu du sabotage fréquent des compteurs et feux de circulation. La réduction serait actuellement de l'ordre de 35%.

Il indique qu'un nouveau compromis devrait être signé en décembre 2024, pour une période allant jusqu'en 2028. Il ajoute que le prolongement du tram jusqu'à la commune de Perly et prévu pour 2028 mais qu'il ne pense pas que cela aura un impact significatif sur la commune d'Avusy.

M. BOSSON demande en quoi consiste le compromis. **M. JEMMELY** indique qu'il s'agit de fixer un plafond de 3'500 véhicules par jour sur les quatre petites douanes, plutôt qu'un pourcentage. Il ajoute que des mesures seront prises en cas de dépassement de ce plafond. De plus, il évoque la possibilité d'installer des feux de circulation fixes, adjoints de radars.

3.3 Sablière du Cannelet

M. JEMMELY remarque que des camions viennent toujours sur le site de la Sablière du Cannelet; M. GARDI lui avait envoyé une photo pour le lui signaler, laquelle a été immédiatement transmise au Service des géologies, sols et déchets (GESDEC). Ce dernier a répondu que les camions en question étaient chargés de tout-venant issu de la gravière et non pas de déchets, ne violant ainsi pas la loi. M. JEMMELY fait part de ses doutes. Il indique en outre attendre une réponse d'un avocat pour connaître l'attitude à suivre si le site n'est pas libéré au 31 juillet 2025, comme décidé par la justice.

3.4 Zones 30 km/h

M. GARDI revient sur la question des zones 30, à la suite de deux réunions durant lesquelles ont été évoqués des problèmes de panneaux de signalisation et de ralentisseurs. La



Commune a répondu aux questions demandées par l'OCP et espère obtenir prochainement l'autorisation pour l'établissement des zones 30. A noter cependant que la route de Sézegnin étant une route cantonale, des recours sont en cours quant à l'établissement de zones 30, ce qui peut retarder leur mise en place sur cette route en particulier.

3.5 Travaux sur les conduites d'eau

M. GARDI indique que les travaux relatifs à la remise en état des conduites pour les eaux usées et les eaux claires commenceront fin septembre 2024. Ils causeront principalement une gêne au niveau de la laiterie en haut de la route de Sézegnin, où le chantier sera plus important. Les travaux sur cette partie ne dureront néanmoins qu'une semaine, pendant les vacances scolaires (21 au 25 octobre 2024).

3.6 Travaux sur la fibre optique

M. GARDI ajoute que les travaux relatifs à l'installation de la fibre optique s'avèrent plus compliqués que prévu initialement. Ces travaux doivent s'achever aux alentours de la fin décembre 2024.

3.7 Eco21

M. GARDI indique qu'un mandat a été signé avec les Services industriels genevois (SIG) dans le cadre du programme Eco21. 80 heures de travail avec un ingénieur sont offertes à la commune pour la mise en place du règlement des déchets – qu'il espère voir appliqué début 2025 – et la suppression des levées porte-à-porte. Il salue l'appui de professionnels pour ce projet.

3.8 Aide sociale et lutte contre la précarité

M. GOY souligne que le Grand conseil genevois a voté une loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Les communes genevoises sont appelées à aider à sa mise en œuvre. Elle comporte trois axes : la facilité d'accès aux prestations sociales, le renforcement du repérage des personnes potentiellement éligibles et l'évitement du non-recours aux prestations. La commune d'Avusy est enjointe à désigner un responsable ou à déléguer la tâche à une organisation publique, ce que fait déjà la Commune en collaborant avec le Centre d'action sociale de Bernex. Une réunion de coordination est agendée au 1^{er} novembre avec l'Hospice général, le Département de la cohésion sociale et les communes de la Champagne.

3.9 Convention avec la Fondation genevoise pour le désendettement

La commune a également signé une convention avec la Fondation genevoise pour le désendettement. Cela ne coûtera rien à la commune si ce n'est quelques frais de publicités pour renseigner la présence d'une permanence de la fondation à Bernex.



3.10 Convention pour l'aide à la réinsertion des adultes

Il ajoute qu'une autre convention a été signée pour l'aide à la réinsertion des adultes, avec l'établissement d'une permanence emploi en parallèle du dispositif CapEmploi géré par l'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO).

3.11 Animation autour des déchetteries

M. GOY indique que le stand d'animation autour de la déchetterie d'Athenaz n'a reçu que 9 visiteurs le samedi précédent. Deux animations sont encore prévues autour des déchetteries d'Avusy et de Sézegnin. Il espère une meilleure affluence. Il en profite pour remercier les employés communaux qui ont mis en place et démonté le stand.

Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition

M. FISCHLER indique que les membres du Conseil doivent donner leur aval sur ces décisions à travers des résolutions. Le vote peut être fait de manière globale ou sur chacune des décisions. Il souligne que l'intérêt de la démarche est restreint car il y a peu de possibilités d'influer sur ces décisions, si ce n'est à voter négativement, en le justifiant, ou en s'abstenant. Les conseillers approuvent un vote global sur l'ensemble des décisions, par 8 voix pour et une abstention.

Les conseillers approuvent l'ensemble des décisions par une voix pour et 8 abstentions. M. GANGLOFF précise que la majorité d'une voix est suffisante ; les décisions sont ainsi acceptées.

5. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2025

M. FISCHLER indique que Mme Françoise CERUTTI souhaite renouveler son mandat de présidente du local de vote. Quant au vice-président, M. Antonio RITO, il doit encore annoncer sa décision.

6. Propositions de motions et de résolutions

Néant.



7. Communications des commissions

7.1 Commission économie et agriculture

M. FISCHLER précise que le règlement sur les déchets est pris en charge par l'Exécutif, qui consultera les commissions si nécessaire. Comme évoqué par **M. GARDI** au point 3.7, une aide externe à la Commune aidera à l'établissement de ce règlement.

Par ailleurs, **M. FISCHLER** informe qu'un tout-ménage a été distribué sur la présentation du livre « Faire paysan » le 2 octobre 2024 en présence de l'auteur Blaise HOFMAN. La Commission économie et agriculture a organisé la présence de trois agriculteurs de la Champagne. L'évènement ouvert à toutes et tous aura lieu au centre communal d'Avusy. **Mme DÖRFIGLER** demande que lui soient transmises deux ou trois lignes pour décrire l'évènement sur les réseaux sociaux de la commune.

8. Communication des dates des prochaines séances des commissions

Commission des finances à fixer

Commission aménagement et travaux : 17 octobre 2024 à 18h30

Commission sociale : 30 octobre à 20h

Commission environnement:
 20 novembre à 20h00

Commission économie et agriculture : à fixer
 Commission ad hoc terrains Portier : à fixer

Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA en suspens

9. Questions et divers

M. BOSSON demande pourquoi la commune d'Avusy n'apparait pas dans les comptes du bibliobus. M. JEMMELY répond que la présence d'une bibliothèque et d'une ludothèque dans la commune a rendu superflue sa présence.

M. GOY souligne que le délai pour arrêter le contenu du bulletin communal est le 1^{er} novembre. Il invite les commissions qui souhaitent communiquer à le signaler, de même que tout individu qui le désirerait.

M. JEMMELY communique les dates des évènements suivants, qui seront également transmises par écrit par M. GANGLOFF :

Repas des enseignants (Commission sociale)
 Promotions civiques (Commission sociale)
 Accueil des nouveaux habitants (Conseil municipal)
 Repas des aînés
 8 octobre 2024 à 18h30
 13 novembre 2024 à 18h30
 19 novembre 2024 à 19h00
 17 décembre 2024 à 18h00.



- **M. GARDI** insiste sur l'importance pour la commune de trouver de nouvelles personnes intéressées à se présenter aux prochaines élections municipales. Il propose d'envoyer début octobre 2024 un tout-ménage à ce sujet. Les membres du Conseil s'accordent pour fixer une réunion le 29 octobre à 20h00 avec les personnes intéressées. **M. GARDI** indique que 5 ou 6 nouveaux conseillers sont recherchés.
- **M. FISCHLER** rappelle la présence du groupe ornithologique du bassin genevois le 25 octobre, pour un évènement déjà complet.
- M. FISCHLER prie les membres du Conseil d'excuser son absence du 9 novembre au 17 décembre 2024, période englobant le Conseil municipal du 10 décembre. Il remercie
 M. HUTIN d'avoir accepté d'être président par intérim ce jour-là.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole, le président du Conseil clôt la séance à 20h58.

Un conseiller Le secrétaire Le président du Conseil